



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2019

N°64-2019

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	15	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b> Télétransmission des actes - Dématérialisation des marchés publics et actes d'urbanisme
Présents	13	
Votants	14	

◇ Convocation du 6 septembre 2019 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi treize septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 septembre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Frédéric LEGRAND, Mme Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mathias MERCIER, Sylvain LAUNAY

Absents excusés : Mme Dominique GUICHARD, Déborah MELISSON

Procurations : Dominique GUICHARD donne pouvoir à Bénédicte LECERF-CARCOUËT

✍ Lionel TRIVIERE a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec les services de l'Etat dans le cadre du dispositif de télétransmission « ACTES ». Ce protocole permet d'envoyer à la préfecture par voie électronique et sécurisée les actes administratifs et documents budgétaires accompagnés de leurs pièces annexes.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer une nouvelle convention incluant la dématérialisation des actes de la commande publique ainsi que certains actes d'urbanisme.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la nouvelle convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat. Cette convention abroge et remplace l'ancienne.

Pour extrait conforme, le 15 octobre 2019

Le Maire,

**Monique JAMIN**